



## SOMMAIRE

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session par le chef de la délégation sri lankaise .....	1
Point 2 de l'ordre du jour : Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation ..	1
Allocution de M. A. C. S. Hameed, président provisoire, chef de la délégation sri lankaise .....	1
Point 3 de l'ordre du jour : Pouvoirs des représentants à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale : a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs; b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs .....	2
Point 106 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions .....	3
Point 4 de l'ordre du jour : Election du Président de l'Assemblée générale .....	3
Allocution de M. Lazar Mojsov, président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale .....	3
Point 25 de l'ordre du jour : Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies .....	8

*Président provisoire* : M. A. C. S. HAMEED  
(Sri Lanka).

*Président* : M. Lazar MOJSOV (Yougoslavie).

## POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR

Ouverture de la session par le chef  
de la délégation sri lankaise

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare ouverte la trente-deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale.

## POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR

## Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée, suivant la tradition, à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

Allocution de M. A. C. S. Hameed, président provisoire,  
chef de la délégation sri lankaise

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : Onze années se sont écoulées depuis que j'ai assisté pour la première fois aux travaux de l'Assemblée générale des Nations Unies, en 1966, en tant que représentant. Depuis environ deux mois j'assume les fonctions de ministre des affaires étrangères de la République de Sri Lanka.

4. Vingt-deux années se sont écoulées depuis la proclamation des principes de Bandoung. Ces principes semblent parfaits dans un monde extrêmement imparfait et aucun d'entre eux n'a perdu de sa valeur depuis qu'ils ont été énoncés, il y a 22 ans.

5. Au cours des 12 derniers mois, nous avons été les témoins d'une activité diplomatique fébrile dans des régions où règne un climat politique extrêmement troublé. De nombreux événements ont suscité des espoirs de progrès qui ont été ensuite étouffés par l'équivoque, l'indécision, ou mis en danger, sinon détruits, par l'extrémisme.

6. Dans le domaine économique, les efforts les plus acharnés et les plus diligents ont été déployés dans la recherche de solutions aux problèmes du développement et de la coopération économique internationale, grâce à l'application des décisions adoptées par l'Assemblée générale lors de sa septième session extraordinaire.

7. La trente et unième session a été suspendue le 22 décembre 1976 afin que la Conférence de Paris sur la coopération économique internationale puisse terminer ses travaux au niveau ministériel et faire rapport sur ses résultats à l'Assemblée générale à la reprise de la session qui a commencé la semaine dernière. Les résultats de la Conférence de Paris et ceux de la reprise de la session peuvent être au mieux évalués comme ayant été d'une efficacité limitée. Cependant, il a été convenu d'établir un fonds commun, ce qui constitue en soi une réalisation dont nous nous félicitons. Mais le but, les objectifs et les caractéristiques principales du fonds présentent une gamme variée de problèmes qu'il convient de régler par l'intermédiaire de la CNUCED avant que le fonds puisse commencer ses travaux. Le fonds lui-même n'est qu'un des éléments du nouvel ordre économique international dont l'objectif principal est d'assurer une répartition plus juste et plus équitable des ressources du monde, une utilisation plus rationnelle de ces ressources et les changements structurels du commerce international pouvant améliorer progressivement les conditions de vie de l'écrasante majorité de l'humanité. Les espoirs suscités par des instruments tels que la Déclaration et le Programme d'action concernant l'instauration d'un nouvel ordre économique international [résolutions 3201 (S-VI) et 3202 (S-VI)] et la Charte des droits

et devoirs économiques des Etats [résolution 3281 (XXIX)] sont encore une vision bien lointaine. Si l'on veut maintenir l'unité de la famille humaine et éviter les difficultés et l'amertume qui seront le résultat inévitable des conditions actuelles du désordre économique et de l'inégalité, il est indispensable de fournir des efforts plus résolus et consciencieux. La présente session de l'Assemblée générale devra nettement s'engager dans la voie signalée par les deux instruments que je viens de citer.

8. La course aux armements a pris un galop effréné. Le degré de perfectionnement et de raffinement des armes a pris des dimensions astronomiques avec la possible apparition du missile Cruise, du bombardier Backfire et de la bombe à neutrons dans les arsenaux des superpuissances.

9. Nous voudrions tous espérer que la session extraordinaire sur le désarmement renversera la tendance actuelle et nous mettra vraiment sur la voie de l'objectif ultime : le désarmement général et complet; mais, dans l'intervalle, la première mesure, et la plus décisive, qui pourrait constituer un apport spectaculaire à la session extraordinaire serait la réalisation d'un accord sur la conclusion d'un traité complet d'interdiction des essais.

10. Alors que nous examinons le domaine économique, nous devons prendre particulièrement note de l'étape à laquelle est parvenue la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer. A la sixième session de la Conférence, qui s'est terminée le 15 juillet de cette année, celle-ci est parvenue à fondre les différents textes de négociation en un texte composite de négociation officiels<sup>1</sup>. On a exprimé du mécontentement à l'égard de certaines dispositions du texte, notamment celles ayant trait à l'exploration et à l'exploitation des ressources minérales de la zone internationale du fond des mers, et à l'égard des formes de procédure adoptées. Je suis certain que, si chacun fait preuve de maturité politique, on pourra surmonter ces difficultés et que la Conférence permettra sous peu au monde de disposer d'un nouveau droit des océans qui sera généralement acceptable et qui pourra donner vie au concept de patrimoine commun de l'humanité tout en imprimant un élan puissant à l'instauration du nouvel ordre économique international.

11. Une organisation dont l'objectif suprême est le maintien de la paix et de la sécurité internationales ne peut que considérer avec beaucoup d'inquiétude, voire avec détresse, l'évolution de la situation en Afrique australe et au Moyen-Orient. Les violations commises à l'égard de la dignité humaine et des droits de l'homme des populations noires de l'Afrique australe par les régimes blancs minoritaires racistes et répressifs de cette région se sont accrues ces derniers mois, faisant diminuer graduellement les espoirs d'un règlement pacifique, sapant les efforts des pays qui ont voulu négocier avec les deux parties afin d'assurer un changement de politique de la part des régimes minoritaires blancs et de créer les conditions de la transition au gouvernement par la majorité.

12. On pourrait évaluer la situation de la même façon en ce qui concerne le Moyen-Orient. L'Etat d'Israël doit son

existence à l'Organisation des Nations Unies. Il n'y a pas d'autre base juridique pour sa création que la résolution du partage adoptée à la deuxième session de l'Assemblée générale [résolution 181 (II)]. Cette résolution prévoyait la création d'Etats arabe et juif indépendants et d'un régime international spécial pour la ville de Jérusalem. Les droits légitimes du peuple arabe de Palestine ne sauraient être envisagés d'aucune autre façon. L'Etat d'Israël a continué de raffermir son occupation des territoires saisis au cours de la guerre, en violation d'un principe fondamental du droit international : l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force. Le Gouvernement israélien s'est également employé à renforcer son occupation en créant des colonies de peuplement juives dans les territoires occupés, montrant par là un mépris total des Conventions de Genève de 1949.

13. Alors que, d'un côté, l'Etat d'Israël est autorisé à défier le droit international d'une façon qui montre clairement son refus de reconnaître les droits des Palestiniens, des conditions sont imposées aux Palestiniens pour qu'ils soient représentés par l'Organisation de libération de la Palestine — qui est reconnue par la majorité écrasante des Membres de l'Organisation des Nations Unies comme étant le gardien légitime des droits des Arabes palestiniens — aux entretiens visant à la réalisation d'une solution juste et honorable.

14. Voulant être bref, je me suis borné à n'évoquer que certains des faits les plus graves survenus au cours des 12 derniers mois et qui seront examinés au titre des différents points de l'ordre du jour de la présente session. Je ne voudrais pas jeter une note pessimiste. Cependant, lorsque nous regardons autour de nous, nous ne pouvons qu'être consternés par la réalité déprimante d'une situation mondiale qui ne fait que s'aggraver. Les problèmes de la paix, de la sécurité et du bien-être de l'humanité sont fondamentaux. Ils continuent d'exiger une solution. Mais quelle est la réponse de la communauté mondiale ? C'est aux membres de l'Assemblée qu'il appartient de répondre. Je souhaite à tous le succès dans leurs délibérations et leur recherche de solutions lors de la session qui va commencer sous la direction compétente du nouveau Président.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

**Pouvoirs des représentants à la trente-deuxième session de l'Assemblée générale :**

- a) Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs;
- b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs

15. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** (*interprétation de l'anglais*) : L'article 28 du règlement intérieur prévoit que l'Assemblée générale, au début de chaque session, nomme, sur proposition du Président, une Commission de vérification des pouvoirs composée de neuf membres. En conséquence, il est proposé que, pour la trente-deuxième session, la Commission de vérification des pouvoirs comprenne les Etats Membres suivants : Canada, la Chine, Equateur, Etats-Unis d'Amérique, Fidji, Madagascar, Népal, Nigéria et Union des Républiques socialistes soviétiques. Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que les pays que je viens de mentionner sont nommés membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

*Il en est ainsi décidé (décision 32/301).*

<sup>1</sup> Voir *Documents officiels de la troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer*, vol. VIII (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.78.V.4), documents A/CONF.62/WP.10 et Add.1.

## POINT 106 DE L'ORDRE DU JOUR

### Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions

16. Le **PRESIDENT PROVISoire** (*interprétation de l'anglais*) : Avant d'en venir à l'élection du Président, j'appelle l'attention de l'Assemblée générale sur le document A/32/224, qui contient le texte d'une lettre que m'a adressée le Secrétaire général pour informer l'Assemblée que deux Etats Membres sont en retard dans le paiement de leur quote-part à l'Organisation des Nations Unies, au titre de l'Article 19 de la Charte.

17. J'ai fait de mon mieux pour trouver une solution qui puisse satisfaire aux exigences de la Charte tout en tenant compte de la situation des gouvernements intéressés.

18. Malheureusement, dans le temps qui nous était imparti, nous n'avons pu parvenir à un accord. En conséquence, et pour permettre à l'Assemblée de commencer ses travaux sans autre délai, je propose que celle-ci, sans créer de précédent, accepte de ne pas appliquer l'article 92 du règlement intérieur en ce qui concerne l'élection du Président et que, compte tenu du fait que sa candidature a été appuyée par tous les groupes régionaux, nous élisons M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, président de la trente-deuxième session par acclamation.

*Il en est ainsi décidé.*

## POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

### Election du Président de l'Assemblée générale

19. Le **PRESIDENT PROVISoire** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la décision qui vient d'être adoptée, je considère que l'Assemblée est d'accord pour élire par acclamation M. Lazar Mojsov, de la Yougoslavie, président de la trente-deuxième session.

*M. Lazar Mojsov (Yougoslavie) est élu par acclamation président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale (décision 32/302).*

20. Le **PRESIDENT PROVISoire** (*interprétation de l'anglais*) : Je présente mes sincères félicitations à M. Mojsov et je l'invite à venir prendre la présidence.

*M. Mojsov prend la présidence.*

### *Allocution de M. Lazar Mojsov, président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale*

21. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Permettez-moi tout d'abord de vous exprimer ma sincère reconnaissance pour la confiance que vous m'avez témoignée et l'honneur que vous m'avez fait en m'élisant Président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Si je ressens à cet instant quelque fierté, c'est parce que j'ai l'avantage de représenter un pays auquel on vient aujourd'hui, par cette élection, de rendre un grand hommage.

22. J'interprète mon élection comme l'expression de l'appréciation qui va à la Yougoslavie, socialiste et non alignée, et à sa politique de lutte pour la paix et la coopération internationale dans l'égalité, base de son activité, tant au sein de l'Organisation qu'en dehors d'elle, depuis que mon pays, à San Francisco, en 1945, a apposé sa signature au bas de la Charte. Sous la conduite du président Tito, et agissant dans le cadre du groupe des pays non alignés et autres pays en développement, tout en coopérant aussi avec bien d'autres pays, la Yougoslavie n'a cessé de travailler à la réalisation des buts et des principes sur lesquels repose l'Organisation des Nations Unies, et continuera de le faire.

23. J'accepte les devoirs qui me sont confiés, pleinement conscient des responsabilités qui les accompagnent. Ma responsabilité est d'autant plus grande qu'en assumant ce poste élevé je suis appelé à prendre la relève de M. Hamilton Shirley Amerasinghe, l'éminent représentant de Sri Lanka — pays où s'est tenue la cinquième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, en août 1976.

24. La grande expérience de M. Amerasinghe et ses remarquables qualités personnelles ont trouvé leur plein épanouissement dans la manière efficace dont il a présidé la trente et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

25. Pour ma part, je ne peux que promettre de travailler de mon mieux afin que la présente session de l'Assemblée générale s'acquitte elle aussi avec bonheur des tâches qui l'attendent. Dans cet effort, où j'aurai besoin de l'aide et de la coopération de tous, je sais que je puis compter sur vous, car il est de notre intérêt commun que la présente session apporte une contribution nouvelle à la solution des nombreux problèmes du monde d'aujourd'hui. La coopération de tous les Vice-Présidents et des Présidents des grandes commissions, avec qui je resterai étroitement en contact, sera d'une importance toute particulière.

26. Au cours des années que j'ai passées à l'Organisation des Nations Unies en ma qualité de représentant permanent de la Yougoslavie, j'ai eu l'honneur et le plaisir d'apprendre à connaître notre secrétaire général, M. Kurt Waldheim, et de coopérer avec lui dans bien des situations difficiles et dangereuses. J'ai appris à apprécier sa vaste expérience, ses qualités personnelles et son dévouement à la cause du renforcement et de l'amélioration du fonctionnement de l'Organisation. A la présente session, l'assistance qu'il nous donnera, à moi-même, à nous tous, sera sans prix, comme sera sans prix l'assistance de ses collaborateurs du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

27. Les tâches qui nous attendent sont vastes et complexes, comme le sont du reste les problèmes nombreux et graves du monde d'aujourd'hui, auxquels les Nations Unies s'efforcent d'apporter une solution. La communauté internationale a fait des progrès effectifs vers la réalisation de conditions propres à maintenir la paix et à régler les questions en suspens.

28. Cependant, la situation mondiale demeure très complexe, assombrie par de nombreuses controverses et de nombreux conflits. La stagnation et les hésitations ont suivi

la percée sur la voie de l'émancipation des peuples et des pays se libérant de l'impérialisme, du colonialisme, de l'exploitation et de toutes les formes de domination étrangère, les voies qui mènent à la solution des crises internationales sont semées d'obstacles et de nouveaux foyers de conflits apparaissent.

29. Dans la situation internationale actuelle si compliquée, les questions pertinentes suivantes se posent : la période de la guerre froide est-elle définitivement passée, ou bien continuera-t-on de la réveiller et de la ranimer sous des formes nouvelles afin de maintenir la tension ? Combien de temps encore l'aboutissement du processus de décolonisation sera-t-il reporté, et la bataille décisive pour l'élimination de la pratique de discrimination raciale sera-t-elle suivie de pressions et d'interventions nouvelles dirigées contre des pays indépendants ? Des solutions définitives, justes et durables, aux crises internationales existantes apparaîtront-elles enfin, ou serons-nous bientôt témoins de nouvelles explosions ? A quoi mènent la course aux armements et l'accumulation quantitative et qualitative constante d'arsenaux nucléaires suicidaires et immenses ? Allons-nous nous engager dans la voie d'une détente véritable dans toutes les régions du monde, dans tous les secteurs des relations internationales, ou connaissons-nous des rivalités nouvelles et une aggravation des relations, avec des conséquences imprévisibles ? Combien de temps encore pourrions-nous tolérer l'injustice criante à l'échelle mondiale qui existe dans la structure générale des relations entre nations développées et nations en développement, entre riches et pauvres, entre ceux qui ont trop et ceux qui meurent de faim, et combien de temps pourrions-nous retarder encore la recherche de solutions destinées à harmoniser ces relations sans parvenir au bord même d'une explosion sociale également à l'échelle mondiale ?

30. Ce ne sont là que quelques-unes des questions les plus importantes d'aujourd'hui mettant en cause les dilemmes fondamentaux de la paix et de la guerre, de la liberté ou de l'égalité, de l'oppression et de l'exploitation, du progrès économique et social ou d'une régression du monde dans son ensemble. La réponse à ces questions dira si l'humanité, malgré les progrès sans précédent de la science et de la technique qui lui ont permis de pénétrer dans l'"ère spatiale", se trouvera au seuil de la stagnation, voire de la destruction, ou atteindra son plein épanouissement pour le plus grand bien de tous les peuples de la planète.

31. La course aux armements, le perfectionnement des armes nucléaires ont absorbé d'immenses ressources financières et fait intervenir l'influence prédominante du complexe militaro-industriel. Les liens des partenaires nucléaires et "l'équilibre de la terreur" ont affecté, par diverses manifestations concomitantes, tout l'ensemble des relations internationales.

32. En l'absence d'un système de paix et de sécurité mondiales pour tous, un *statu quo* relativement instable s'est instauré entre les puissances nucléaires, *statu quo* qui, malgré l'existence de certaines formes institutionnalisées, consiste surtout, en raison de la méfiance générale, en un renouvellement constant de l'arsenal des armes nucléaires et en une réévaluation incessante de la puissance de frappe ou de dissuasion de l'une ou de l'autre puissance nucléaire, et, pour ce qui est des autres Etats, en un système d'alliances

par bloc et en une tendance à établir des "codes de conduite" dont il convient de respecter strictement les limites.

33. Semblable "système" ne peut donner une paix stable au monde ni assurer des progrès vers la solution des problèmes essentiels de notre temps. Il repose sur le monopole de la puissance et des privilèges militaires qui y sont inhérents, et, par conséquent, ce "système" de relations internationales est favorable au maintien de l'état de choses actuel, à la perpétuation des monopoles acquis, accompagnés d'une obstruction constante et de retards dans le règlement des problèmes pressants, même lorsque le processus de négociation les concernant a commencé en théorie. Cela a donné lieu en fait à toutes les crises des relations internationales dont nous avons été les témoins dans les décennies qui ont suivi la guerre.

34. Le processus de décolonisation et de transformation interne des pays nouvellement libérés a bouleversé toute la structure des relations internationales existantes. Ce processus s'est étendu à des peuples des parties du monde qui n'étaient pas participants actifs dans les affaires internationales, et, pour cette raison, leur présence nouvelle et leur affirmation dans une sphère jusqu'alors exclusive des activités internationales ne pouvaient manquer d'apporter des changements révolutionnaires auxquels continuent de s'opposer les forces anciennes de la domination qui veulent retarder ou remettre des changements inévitables.

35. L'apparition de forces nouvelles dans l'arène internationale a également permis de dégager des problèmes nouveaux auxquels la communauté internationale est appelée à faire face aujourd'hui. La pauvreté, la faim, l'exploitation et la discrimination brutales, l'arriération dans le développement social et économique de la plupart des pays et des peuples du monde ne sauraient plus être méconnues et "mises en quarantaine" comme à l'époque ancienne du colonialisme.

36. Ainsi, en cette période cruciale de l'histoire, il est devenu indispensable d'établir un nouvel ordre économique international, c'est-à-dire de créer un ordre qui ne repose pas seulement sur des fondements plus équitables, assurant la survie et le progrès des pays en développement et permettant l'amélioration progressive du niveau de vie de leurs populations, mais qui donne aussi la possibilité d'évaluer les besoins nouveaux de la communauté internationale dans son ensemble et de préparer la voie au développement de l'économie mondiale sur les bases qu'exigent le nouveau rapport des forces et les nouveaux progrès de la technique; de même, il est nécessaire d'améliorer sensiblement la position des pays en développement dans la division internationale du travail. Cet ordre est de l'intérêt de tous les pays du monde.

37. Il existe dans l'histoire de l'humanité des périodes où la structure des relations sociales d'ensemble, que ce soit dans les Etats individuels ou sur un plan plus large, doit être remplacée par une structure nouvelle, plus progressiste, mise à jour afin de faciliter le progrès plutôt que de se prêter à la stagnation ou au recul. Le temps où nous vivons constitue précisément une période semblable, et la nécessité d'effectuer des changements se fait sentir à l'échelle mondiale. La structure existante des relations internatio-

naies, fondée sur la domination des Etats grands et puissants du monde, non seulement dans les domaines immédiats de leurs "intérêts vitaux", mais aussi dans un contexte mondial plus large, étayé par des instruments de suprématie militaire et économique, devrait céder la place à une structure nouvelle plus complexe, interdépendante, fondée sur une coopération équitable de tous les Etats et de tous les peuples du monde, indépendants et souverains, fondée sur l'abandon total du recours à la force et sur le règlement pacifique des différends, sur la base des principes généralement acceptables de la coexistence.

38. Ce n'est qu'avec une semblable structure des relations internationales, dans un système mondial de cette nature, qu'il sera possible de résoudre non seulement les problèmes qui existent, mais aussi ceux qui ne manqueront pas de se présenter à l'avenir. Les tentatives destinées à retarder des changements inévitables, à n'apporter aux problèmes qu'une solution partielle, à conserver dans la structure héritée des relations internationales tout ce qu'on peut éviter d'abandonner, ne pourraient que donner lieu à une accumulation plus grande des problèmes et à des pressions nouvelles et toujours plus intenses.

39. Il va sans dire que l'établissement de ce nouveau système de relations internationales représente une tâche à long terme. Il est bien évident que, pour asseoir ce système nouveau, la prévoyance, la hauteur de vues et la bonne volonté de certains hommes d'Etat ou de certains gouvernements pas plus que la prise de mesures isolées ne sauraient suffire, et qu'il faut une participation à long terme et persistante de tous les facteurs positifs dans l'arène mondiale.

40. Depuis que l'Organisation des Nations Unies existe, des efforts ont été faits dans le cadre de l'Organisation pour rapprocher de la réalité cette vision de l'ordre mondial qu'expose la Charte. Certains résultats ont été atteints en ce qui concerne la consolidation de la paix dans le monde et l'élimination du danger d'un conflit mondial généralisé.

41. Des progrès appréciables ont été faits dans le domaine de la décolonisation; il y a eu également un progrès évident en ce qui concerne la création de conditions propres au développement d'une coopération équitable entre tous les Etats. Une forte impulsion a été conférée à la codification et au développement progressif du droit international destiné à affirmer pleinement les principes de la coexistence pacifique et d'une équitable coopération entre Etats.

42. L'Organisation mondiale a beaucoup contribué à la solution des problèmes internationaux. Si son travail a été marqué par des échecs, et si un ordre mondial plus juste reste, somme toute, un rêve, il convient d'en rechercher les causes essentielles non pas dans les déficiences propres au système même des Nations Unies, mais dans l'absence de volonté politique de la part de certains Etats Membres qui se refusent à coopérer, dans le cadre de l'Organisation mondiale, à la recherche de solutions des problèmes mondiaux et à la mise en oeuvre de ses décisions et de ses recommandations.

43. Malgré tout cela, l'Organisation des Nations Unies reste un instrument irremplaçable de coopération internationale et la principale instance permettant de prendre

des mesures en vue d'établir des structures nouvelles de relations internationales. L'ONU devient de plus en plus une organisation vraiment universelle. A ce titre, elle constitue une organisation unique dans l'histoire de l'humanité et le seul représentant authentique de la communauté internationale d'aujourd'hui.

44. L'universalité de l'Organisation mondiale s'exprime aussi dans le fait que tous les importants problèmes mondiaux sont examinés à l'Organisation des Nations Unies où l'on recherche les solutions voulues de manière directe ou indirecte. Néanmoins, des tentatives systématiques sont faites pour retirer certains de ces problèmes du cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour les examiner à fond et les résoudre dans un cercle très restreint de puissances. Ces tentatives ébranlent les bases mêmes de l'Organisation et vont à l'encontre des principes d'égalité et de relations démocratiques entre les Etats. La thèse selon laquelle des solutions à des problèmes particuliers sont plus faciles à trouver dans un cercle limité d'Etats peut sembler utile dans certains cas. Cependant, les résultats pratiques ne sont guère encourageants.

45. La solution des problèmes du désarmement ou des relations économiques internationales n'a pas été facilitée, les faits l'ont prouvé, lorsque ces problèmes ont été traités en dehors de l'Organisation des Nations Unies. De plus, aucun règlement dans l'un des nombreux foyers de crise n'a été trouvé en dehors de l'Organisation.

46. Tout cela montre qu'il convient de poursuivre des efforts réels, afin de trouver des solutions à tous les problèmes, tout d'abord dans le cadre même de l'Organisation, car, malgré tous ses défauts possibles, il n'existe pas aujourd'hui d'instance meilleure.

47. Pour la communauté internationale et, avant tout, pour l'ONU, la coopération de tous les Etats indépendants et souverains est indispensable, sans exception aucune et dans le respect voulu de l'option librement acceptée par chaque Etat, sur la base des principes de la coexistence pacifique des peuples et des Etats.

48. La lutte en vue de cette coopération constitue la base de la politique du non-alignement, dont on ne saurait méconnaître l'apport considérable à l'évolution progressiste des relations internationales. Né de l'opposition aux tentatives faites pour diviser le monde en blocs antagonistes et en sphères d'influence, le mouvement des non-alignés est devenu une action constructive visant à changer le système général des relations internationales fondé sur ce qu'on appelle l'équilibre de la terreur et sur le rôle prédominant des grandes puissances.

49. En avançant des exigences, en faisant des efforts sur le plan international, surtout dans le cadre de l'Organisation des Nations Unies, pour sauvegarder l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les Etats à l'abri de toute ingérence dans leurs affaires intérieures, pour préserver le droit des peuples à choisir librement la voie de leur développement intérieur, pour parachever le processus de décolonisation et abolir toutes les formes de discrimination, pour rétrécir le fossé entre les pays développés et les pays en développement et pour établir un nouvel ordre économique, les pays non alignés sont devenus un facteur

important et indépendant, une force dominante dans la lutte pour un système nouveau et plus juste de relations internationales.

50. Le mérite historique de la politique du non-alignement consiste précisément en cette perception des grandes tendances du développement du monde actuel, dans l'élaboration de ses propres objectifs qui concordent avec les tendances des changements indispensables des relations internationales et dans l'accélération de ce processus en surmontant les résistances et les pressions diverses qu'exercent toutes les forces qui entendent conserver leurs positions et leurs privilèges acquis.

51. Ce qui cause une inquiétude particulière, c'est que cette résistance prenne la forme de la non-exécution des décisions de l'Organisation des Nations Unies, même lorsque ces décisions ont été adoptées par consensus ou à une écrasante majorité des voix. Il est temps que l'Assemblée générale réfléchisse aux moyens d'assurer la mise en oeuvre de ses décisions. Il pourrait être utile d'instaurer un mécanisme chargé de surveiller l'application des décisions de l'ONU.

52. Du fait que les décisions appropriées de l'ONU n'ont pas été mises en oeuvre, nous constatons des retards dans la solution des principaux problèmes, de même qu'une exacerbation des foyers de crises existants et l'apparition de nouveaux foyers, fait qui menace les résultats positifs déjà acquis et qui menace la paix et la sécurité internationales.

53. Des résultats ont déjà été obtenus dans l'allègement des tensions entre les grandes puissances, mais, récemment, on a abouti à une impasse. A la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe — dont l'application des décisions sera discutée à la réunion d'évaluation de Belgrade —, les conditions voulues ont été créées pour surmonter les divisions des blocs et développer la coopération en Europe.

54. Il est cependant certain que la détente n'a pas trouvé son expression dans toutes les parties du monde et que la lutte d'influence se poursuit sur tous les continents, entraînant des tensions et des conflits. La course aux armements se propage à de nouveaux pays et à de nouvelles régions.

55. Aucune détente mondiale et durable ne peut exister sans qu'il y ait progrès dans le domaine du désarmement. C'est précisément dans ce domaine que les Nations Unies ne sont pas arrivées à des résultats concrets. Je suis convaincu que seuls le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et la mise en train d'un processus de négociations effectives portant sur tous les aspects du désarmement, avec la participation de tous les pays, permettront de faire avancer ce problème actuellement en stagnation. Nous devons donc tous faire un maximum d'efforts pour que la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement connaisse le succès et devienne une étape importante vers la solution des problèmes du désarmement, afin de réaliser peu à peu le désarmement général et complet sous contrôle international efficace.

56. Bien que les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies accordent la priorité à la décolonisation

urgente de l'Afrique australe, les régimes racistes actuels s'obstinent à résister à la révolte croissante des peuples opprimés et à ne pas faire cas de la condamnation de la communauté internationale tout entière. La conscience que leurs jours sont comptés les amène toutefois à commettre de nouveaux actes de terreur contre la population civile. Il faut donc maintenant plus que jamais que les Nations Unies poursuivent et intensifient au maximum leurs efforts dans la lutte contre le colonialisme, le racisme et l'*apartheid* jusqu'à ce que la Namibie accède à une totale indépendance, jusqu'à ce que le règne de la majorité et l'indépendance soient réalisés au Zimbabwe et jusqu'à ce que le racisme et l'*apartheid* soient complètement effacés du continent africain et partout ailleurs.

57. Il est de l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales qu'une solution juste et durable de la crise du Moyen-Orient soit trouvée au plus tôt. Les éléments essentiels de cette solution figurent dans les résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, qui ont reçu l'approbation générale, et toute tentative en vue de les rejeter s'accompagnerait du risque de déclencher un nouveau conflit ayant des conséquences très graves pour la paix dans cette région et dans le monde.

58. Seule une solution juste et durable — qui ne peut être réalisée en conservant ou en annexant des territoires occupés ou en niant les droits nationaux légitimes du peuple palestinien, droits qui sont reconnus à chaque peuple et à chaque Etat par l'Organisation des Nations Unies et par sa Charte — sera de nature à faire disparaître les causes de la crise et à créer les conditions économiques nécessaires pour que tous les peuples et les Etats du Moyen-Orient puissent vivre dans la paix et la sécurité.

59. L'incapacité de résoudre la crise de Chypre perpétue les problèmes et les souffrances du peuple chypriote, ainsi que les difficultés existant dans les relations entre les Etats concernés. Il est indispensable de trouver au plus tôt une solution fondée sur les principes contenus dans les résolutions de l'ONU au moyen de négociations entre les deux communautés chypriotes. Une telle solution doit être de nature à garantir l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale et l'état de non-alignement de la République de Chypre.

60. Sans vouloir minimiser l'importance des efforts considérables que nous avons tous accomplis pour assurer la paix et la sécurité dans le monde, je ne peux cependant manquer de faire remarquer que ces efforts n'ont guère de chance de laisser des empreintes durables si nous ne décidons, avec toute notre sagesse politique, de faire porter nos efforts sur l'élimination des anachronismes qui caractérisent les relations économiques internationales. Indépendamment de toutes les divergences de vues quant à la voie qu'il convient de suivre, je crois que nous sommes tous pleinement d'accord pour reconnaître que la paix et la confiance parmi les peuples ne sauraient s'établir si nous laissons persister un système qui condamne les deux tiers de l'humanité à la stagnation et au retard économique, parfois même à la lutte pour pouvoir survivre en tant qu'êtres humains.

61. Depuis trois décennies, nous négocions en ce qui concerne ces problèmes, et ces négociations ont connu dernièrement une intensification exceptionnelle. Cepen-

dant, le plus souvent, celles-ci n'ont eu pour résultat que des déclarations assez générales dans le sens que désormais "nous nous comprenons mieux", que les problèmes sont extrêmement complexes et difficiles, que leur règlement demandera du temps, etc. Je crois que le moment est venu de nous demander si toutes ces affirmations sont justes et si ce sont bien là les causes réelles et uniques des difficultés. Bien entendu, personne ne doit nourrir l'illusion que ce problème trouvera une réponse au cours de la présente session de l'Assemblée générale; mais personne ne doit se faire d'illusions non plus ni se bercer de la fausse espérance que des solutions concrètes pourront être sans cesse reportées sans entraîner des conséquences toujours plus graves pour tous les aspects des relations internationales.

62. Les crises et les conflits graves que nous connaissons aujourd'hui trouvent pour la plupart leurs racines dans des relations économiques internationales peu équitables et ne peuvent donc être résolus que par une action énergique destinée à restructurer ces relations. Au lieu de prendre ces mesures, nous continuons d'être les témoins de tentatives en vue d'affirmer certaines approches fondées sur certaines structures socio-économiques et les aspirations sur lesquelles ces structures ont reposé depuis leur origine. Les valeurs et principes émanant de telles circonstances font l'objet d'une certaine insistance, et on prétend leur conférer une importance universelle. Peut-être vous paraîtrai-je trop pessimiste, mais je pense avoir raison de dire que ceci ne peut provoquer le moindre enthousiasme et encore moins constituer une base permettant de dégager la langue commune de la coopération. Ces principes paraissent incongrus dans un monde où la plupart des pays demeurent aux prises avec des difficultés économiques et sociales élémentaires et où des millions d'êtres humains sont privés des conditions minimales d'existence.

63. L'étroite interdépendance du monde contemporain a souvent été soulignée dans cette enceinte prestigieuse au cours des dernières années. On a avancé de nombreux arguments pour la corroborer. Les économistes et les statisticiens l'ont prouvée de manière éloquente et convaincante. Cependant, aujourd'hui, cette interdépendance comporte une autre dimension, plus importante encore. En raison du développement extraordinaire de tous les moyens de communication des masses, le monde entier, avec toutes ses qualités et ses défauts, se trouve exposé à l'oeil critique de centaines de millions d'êtres humains.

64. Bien des choses qui autrefois étaient inaccessibles, imperceptibles, et qui se déroulaient derrière les murailles épaisses et impénétrables d'intérêts étroits, se passent aujourd'hui sous les yeux mêmes de la communauté internationale tout entière. La valeur des paroles se mesure aux actes; les principes sont mis à l'épreuve de la pratique presque chaque jour. Les tensions, les conflits, les différends qui surgissent ou se développent de manière latente sur cette base constituent la source des plus grands dangers pour l'avenir du monde. L'Assemblée générale l'a signalé bien des fois et de nombreuses résolutions ont été adoptées à cet égard, mais, sur le plan pratique, nous n'avons pas fait grand-chose pour y remédier.

65. Je suis persuadé qu'à l'Organisation nous avons encore affaire essentiellement aux effets, et non point aux causes, bien que nous ayons dégagé de notre évaluation politique

certaines causes, en particulier dans le domaine économique. Par exemple, nous faisons des efforts pour limiter la prolifération de certaines réalisations techniques tout en refusant de voir le fossé technique qui s'agrandit dans le monde et en nous refusant à entendre les revendications légitimes d'utilisation universelle des techniques modernes, surtout l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et au service du développement.

66. Je crois qu'il est du devoir de l'Assemblée générale de consacrer plus d'attention à ces faits et d'agir en conséquence. Adoptons des mesures sérieuses, des mesures substantielles pour résoudre les problèmes de structure des relations économiques internationales afin de vérifier dans la pratique leurs effets, non seulement du point de vue de la consolidation et de la promotion de la coopération économique dans le monde, mais aussi de l'amélioration des conditions de politique générale dans les relations internationales.

67. L'humanité dépense des ressources énormes en armements pour garantir sa sécurité, mais ce qu'on obtient c'est une incertitude croissante, un affaiblissement de la confiance au sein des peuples, cette confiance qui est la condition préalable de la sécurité.

68. Malgré les changements fondamentaux qui se sont produits dans le monde et qui en ont complètement modifié l'image ancienne, ainsi que les besoins et les conditions d'existence commune sur notre planète, nous continuons de recourir à des moyens et des méthodes anciens et dépassés dans le domaine de la sauvegarde de la paix et de la sécurité. Des milliards de dollars sont dépensés pour réaliser un prétendu équilibre, alors qu'il faut des années de travail patient et de négociations pour s'assurer qu'un certain fonds dans le domaine économique ne va pas dépenser quelques milliers de dollars de trop.

69. Pour toutes ces raisons, je crois que nous devons commencer à résoudre sous une forme nouvelle les problèmes économiques internationaux et que nous devons saisir la chance historique qui s'offre encore à nous.

70. A la reprise de la trente et unième session de l'Assemblée générale qui vient de s'achever, une grande attention a été consacrée aux problèmes concernant l'établissement du nouvel ordre économique international. Les discussions qui ont eu lieu à cette occasion ont montré qu'à la présente session nous devons donner la priorité à ces problèmes et faire tous nos efforts pour en activer la solution.

71. Dans le cadre des efforts destinés à établir un nouvel ordre économique international et à donner à tous une vie meilleure, on comprend de plus en plus la nécessité d'assurer et de défendre les droits de l'homme et les libertés fondamentales. La lutte pour l'entière réalisation des droits de l'homme et des libertés fondamentales constitue l'un des éléments de la lutte pour une vie meilleure de tous les hommes et de toutes les nations et elle se trouve liée de manière indissoluble à la lutte pour la paix et contre le recours à la force et à la pression, à la domination et à l'exploitation coloniales et étrangères, de même qu'à la lutte pour un développement économique et social souverain.

72. De la plus haute importance pour assurer la jouissance et la promotion des droits de l'homme sont les principes proclamés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et développés en d'autres instruments internationaux adoptés dans le cadre du système des Nations Unies, tels que la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale, la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide, la Convention internationale sur l'élimination et la répression du crime d'*apartheid* et, en particulier, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels qui sont entrés en vigueur l'an dernier.

73. La mise en oeuvre universelle et constante des principes proclamés dans ces instruments contribuerait de manière très significative à assurer la jouissance des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde. Lorsque je dis "droits de l'homme", j'entends tous les droits de l'homme, à savoir les droits économiques, sociaux et culturels, de même que les droits civils et politiques, qui sont des droits interdépendants et indivisibles. La réalisation de ces deux groupes de droits humains est nécessaire si l'on entend parvenir à cette personnalité humaine intégrale que nous recherchons tous.

74. De même, il est nécessaire de créer, tant sur le plan national que sur le plan international, des conditions qui permettront à chaque homme et à chaque nation du monde de jouir pleinement et sans entraves de leurs droits inaliénables.

75. Tous ces problèmes, ainsi que d'autres non moins aigus et importants, exigeront toute notre attention dans les journées à venir. Bon nombre de ces problèmes se présentent à nous depuis des années. Toutefois, nous n'avons pas su leur apporter de solution ou, plus souvent encore, nous avons adopté des décisions qui n'ont pas été appliquées. Nous, Etats Membres de cette organisation, liés par les engagements solennels assumés en vertu de la Charte, de cette charte sur laquelle toutes nos décisions reposent, n'avons pas toujours donné suite à nos décisions.

76. Fondant mon jugement sur l'expérience acquise, ce qui constitue parfois un inconvénient, je ne m'attends pas, à mon grand regret, que cette session s'écarte radicalement de la pratique actuelle. Des intérêts étroits et la ferme intention de les protéger restent trop puissants. La situation présente du monde ne nous permet pas de croire à des miracles.

77. Cependant, nous pouvons et devons croire que des efforts tenaces et le désir de coopération donneront peu à peu des résultats. C'est ainsi que la session actuelle, selon l'esprit dans lequel nous l'abordons et la mesure dans laquelle nous ferons preuve de confiance en même temps que d'une prise de conscience des intérêts généraux, pourra aboutir à de telles décisions, et c'est dans une pareille atmosphère que nous pourrions tout au moins avancer d'un pas vers la réalisation d'un monde meilleur dont la vision n'est pas une chimère, mais présente un caractère inévitable.

78. La présente session aboutira-t-elle à ce résultat ? Cela dépendra de nous tous, et c'est pourquoi je m'adresse à vous tous pour vous demander de travailler ensemble à cette fin.

79. Avant de commencer nos travaux, réfléchissons à nos intérêts communs résultant de notre commune destinée. Cessons un instant de penser à nos intérêts égoïstes; oublions la routine quotidienne qui bientôt nous entraînera, brouillant notre vision de l'avenir; faisons taire le cynisme et l'idée que la valeur des mots au sein de l'Organisation a été dévaluée, le monde demeurant toujours nettement façonné par la force et la raison du plus fort.

80. Demandons-nous plutôt combien de temps nous pouvons différer encore la solution des problèmes les plus urgents du monde, à savoir les tensions, les conflits militaires, l'accumulation des armes d'autodestruction, l'assujettissement des peuples et la stagnation du développement général de vastes régions du monde.

81. Combien de temps faut-il pour qu'un semblable état de choses dans le monde aboutisse à la catastrophe universelle, catastrophe qui ne connaîtra pas d'oasis de paix, de sécurité ou de richesse, par rapport au temps qu'il faut pour prendre conscience de la nécessité de changements aboutissant à une action internationale générale ? Le monde devra-t-il toujours subir des cataclysmes et des destructions pour que naisse la conscience de la nécessité d'une coopération en vue de créer un nouvel ordre mondial différent, comme le phénix renaissant de ses cendres ?

82. Cette expérience, au niveau actuel du développement, ne pourrait avoir pour résultat qu'une annihilation collective. La seule autre possibilité qui s'offre à nous est d'édifier un système de relations internationales tel qu'il facilite la solution des problèmes existants de l'humanité et soit propre à permettre au monde de faire face aux problèmes de l'avenir. Un monde d'égalité, de paix et de coopération est le seul monde de demain si nous voulons connaître un lendemain.

83. Essayons donc, par notre activité et par les décisions que nous prendrons dans un esprit de coopération constructive, de contribuer à la réalisation de cet objectif commun.

## POINT 25 DE L'ORDRE DU JOUR

### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

84. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Conformément à la procédure suivie dans le passé, je voudrais maintenant inviter l'Assemblée générale à examiner, au titre du point 25 de l'ordre du jour provisoire intitulé "Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies", les recommandations favorables du Conseil de sécurité en vue de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam. Cette procédure spéciale a été appliquée précédemment afin que les Etats dont l'admission a été récemment recommandée par le Conseil de sécurité aient la possibilité, si l'Assemblée générale accède à leur requête, de participer dès le début aux travaux de la session. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons ainsi.

*Il en est ainsi décidé.*

85. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Dans les documents A/32/136 et A/32/152, le Conseil de sécurité

recommande l'admission de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies.

86. Nous examinerons tout d'abord le projet de résolution A/32/L.1 et Add.1 relatif à l'admission de la République de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 32/1).*

87. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare la République de Djibouti admise à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de la République de Djibouti est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

88. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Nous allons examiner maintenant le projet de résolution A/32/L.2 et Add.1 relatif à l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution par acclamation ?

*Le projet de résolution est adopté (résolution 32/2).*

89. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je déclare la République socialiste du Viet Nam admise à l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de la République socialiste du Viet Nam est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

90. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Qu'il me soit permis, en cette heureuse occasion, d'exprimer la plus vive satisfaction à propos de l'admission de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam au sein de l'Organisation des Nations Unies, et de transmettre à leurs délégations la cordiale bienvenue à l'Assemblée générale des Nations Unies. L'admission de ces deux pays à l'Organisation des Nations Unies porte le nombre de ses membres à 149, et notre organisation est bien près de parvenir à une universalité véritable et presque totale, ce qui renforce son rôle en tant qu'instrument important et irremplaçable dans la conduite des relations internationales.

91. L'indépendance de Djibouti et son admission à l'Organisation des Nations Unies constituent une contribution supplémentaire dans la lutte pour l'élimination des vestiges du colonialisme en Afrique et pour le développement de relations internationales équitables fondées sur l'indépendance, la paix et la coopération. Dans le passé, l'ONU a appuyé et aidé Djibouti dans ses efforts pour accéder à l'indépendance, et je suis certain qu'elle continuera d'apporter son aide en vue de consolider le statut déjà acquis et de contribuer au développement du plus jeune Etat indépendant du continent africain, situé dans une région géographique extrêmement importante, à savoir la République de Djibouti. Je suis également certain que la

République de Djibouti contribuera, pour sa part, d'une façon constructive, aux travaux de l'Organisation.

92. Je suis également très heureux de constater que l'heure est venue pour la République socialiste du Viet Nam d'occuper parmi nous la place qui lui revient et qu'elle a méritée. Injustement et depuis trop longtemps, ce pays courageux et martyr n'a pas été en mesure de pouvoir se joindre à nous. Maintenant, le passé est révolu et nous devons nous tourner vers l'avenir. Cependant, il est impossible de parler de l'avenir de la République socialiste du Viet Nam sans faire état de son passé, un passé qui peut difficilement être comparé à ce qu'a pu souffrir tout autre pays au cours des récentes décennies.

93. En fait, une guerre de 30 années a sévi sur son territoire pour tenter d'empêcher le peuple héroïque de ce pays de se libérer du colonialisme et de parvenir à son indépendance. Au cours de cette dure période, un nombre incalculable de vies humaines ont été perdues, des centres de population ont été détruits, des installations industrielles ont été dévastées, ce qui a créé d'immenses problèmes et la rupture de la structure sociale et économique du pays.

94. Aujourd'hui, ces blessures attendent d'être pansées. J'estime que la communauté internationale devrait actuellement accorder la plus grande attention à ce problème et, dans l'esprit de la Charte des Nations Unies, apporter l'aide la plus large à la reconstruction et au développement accru de la République socialiste du Viet Nam, afin que celle-ci puisse s'intégrer dès que possible au courant normal de la coopération internationale. En fait, en de précédentes occasions, une attitude tout à fait positive a été prise par divers organismes des Nations Unies à l'égard de ce problème.

95. En tant que pays qui a prouvé son dévouement aux buts et aux principes de l'Organisation des Nations Unies et qui poursuit une politique pacifique de coopération équitable, de respect mutuel et de non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres Etats, je suis sûr que la contribution de la République socialiste du Viet Nam à nos efforts communs sera très importante. L'admission de la République socialiste du Viet Nam représente un pas de plus sur la voie de la consolidation de la paix et de la sécurité dans le monde.

96. Je tiens à souhaiter une fois encore la bienvenue la plus chaleureuse aux délégations des deux Etats Membres qui viennent d'être admis et à leur présenter tous mes voeux de succès dans leurs activités futures au sein de l'Organisation des Nations Unies.

97. J'ai une très longue liste d'orateurs désireux d'intervenir sur le point de l'admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies; je donnerai la parole aux représentants selon l'ordre dans lequel leurs noms sont inscrits sur la liste.

98. Je donne la parole au premier orateur, le représentant du Soudan, qui parlera au nom des Etats d'Afrique.

99. **M. MEDANI** (Soudan) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, permettez-moi, au nom du groupe d'Etats africains, de vous féliciter d'avoir été choisi pour

présider la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Votre élection unanime à ce poste élevé est un hommage à vos qualités personnelles; c'est également un hommage approprié rendu à votre grand pays et à votre grand peuple. Nous sommes certains que, grâce à votre sagesse et à votre grande perspicacité, vous nous mènerez au succès.

100. M. Amerasinghe, notre ami très cher et votre prédécesseur, a, l'année dernière, conduit nos travaux avec une habileté et une compétence remarquables. Grâce à son intuition et à sa grande expérience, il a permis à l'Assemblée de compter un nouvel apport précieux d'éloquence, de raison et de réalisations personnelles. Nous avons été à même de l'apprécier et il a mérité notre respect et notre profonde gratitude.

101. Au cours des quelques dernières années, l'Organisation a été témoin des efforts inlassables et du rôle très stimulant du Secrétaire général. Son dévouement et sa loyauté aux idéaux et aux principes de l'Organisation des Nations Unies ont donné à cet organisme international une patine de respectabilité et de prestige digne de ses nobles idéaux. Les succès que nous avons remportés au cours de cette période sont dus en grande partie à son dévouement et à sa brillante présentation des principes de la Charte des Nations Unies. Il est difficile de lui rendre l'hommage qui convient. Nous voulons simplement saisir cette occasion pour lui souhaiter plein succès au cours de l'année qui vient.

102. Le Viet Nam est ici avec nous aujourd'hui. C'est là un fait qui nous encourage; c'est là un hommage rendu à ceux qui ont agi avec héroïsme et détermination. C'est là, en fait, un moment de joie intraduisible, car la lutte légendaire du peuple vietnamien transcende le temps et l'espace et nous remplit tous de fierté.

103. Le retard apporté à l'admission de ce peuple à l'Organisation ne devrait pas donner d'inquiétude; il n'y a que le mensonge qui parvienne parfois à passer sans obstacles. La présence des représentants du Viet Nam ici aujourd'hui ajoute un élément important de réalité et de grande respectabilité à l'Assemblée. Leur admission met plus en valeur encore le but d'universalité de l'Organisation — sujet auquel nous attachons beaucoup d'importance. Mais c'est aussi un témoignage de l'importance que nous attachons tous à l'Organisation des Nations Unies et à son rôle de maintien et de renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

104. Compte tenu de son patrimoine, de sa réputation internationale et de l'ampleur de son expérience, nous sommes persuadés que le peuple vietnamien contribuera à l'édification d'un monde meilleur et apportera sa quote-part à une société internationale caractérisée par le respect de la liberté et de la dignité de l'homme.

105. C'est, en vérité, un grand honneur pour moi que de prendre la parole au nom des délégations africaines et, j'en suis persuadé, des peuples africains qui luttent encore pour leur liberté, et de présenter en leur nom à la République socialiste du Viet Nam et du peuple vietnamien nos félicitations les plus chaleureuses.

106. Toujours en ma qualité de porte-parole, je tiens à présenter au Gouvernement et au grand peuple de Djibouti

nos cordiales félicitations. La présence de la délégation de Djibouti, sous la conduite du président Hassan Gouled, témoigne de la vaillante lutte menée par le peuple de Djibouti pour sa liberté et son indépendance. Le fait d'être parvenus à l'indépendance par des moyens constitutionnels est un signe de maturité qui convient fort bien aux dirigeants et au peuple de Djibouti. En fait, c'est un triomphe du jugement supérieur de l'homme dans un monde qui, souvent, hésite lorsqu'il s'agit des principes divins de la sagesse et de la réalité de l'homme. Nous souhaitons aujourd'hui à Djibouti la bienvenue au sein de la famille des nations souveraines en tant que membre estimé de la famille africaine à laquelle nous sommes si fiers d'appartenir. Nous sommes convaincus que, en qualité de membre de l'Organisation de l'unité africaine, de la Ligue des Etats arabes et de l'Organisation des Nations Unies, la République de Djibouti contribuera de manière efficace au renforcement de la cause de la paix internationale et du progrès universel, ainsi que de ses objectifs.

107. Aujourd'hui, comme hier, le Viet Nam et Djibouti sont une source d'inspiration pour tous ceux qui, de par le monde, luttent pour leur liberté. Djibouti et le Viet Nam donnent la preuve de leur ferme engagement envers la communauté mondiale en rejoignant les rangs de l'Organisation de l'unité africaine et de la Ligue des Etats arabes, dans le cas de Djibouti, et ceux du mouvement non aligné, s'agissant du Viet Nam.

108. Mais, en Afrique, dans la passion de la réussite, nous avons appris à ne pas perdre de vue l'objectif global. Il existe en Afrique, au Moyen-Orient, en Amérique latine — en fait, dans le monde entier — des situations qui sont absolument contraires à notre désir effréné, pour ne pas parler de nos idéaux moraux, de paix et de sécurité mondiales. Pourtant, en raison de notre grande foi dans la force des convictions des mouvements de libération, dans leur force morale et dans leur unité d'objectif, et en raison d'une atmosphère en transformation rapide dans l'opinion mondiale, nous sommes aujourd'hui convaincus, sans le moindre doute, qu'ils remporteront une victoire définitive sur les manoeuvres immorales de la tyrannie et de la tromperie. C'est là un fait historique indéniable.

109. Ayant examiné la question des faits, nous en venons à la question de l'obligation morale. Nous estimons que la communauté internationale a l'obligation morale et, en fait, le devoir de faire sincèrement tous les efforts possibles en vue d'aider le peuple vietnamien à reconstruire son pays.

110. Nous sommes également persuadés que l'Afrique et le monde arabe — le monde entier, d'ailleurs — porteront au maximum l'assistance qu'ils accorderont dans tous les domaines à la République de Djibouti pour lui permettre d'atteindre les buts de développement économique et de prospérité qu'elle s'est fixés et de renforcer son indépendance toute neuve.

111. Pour conclure, et avec la permission de mes collègues du groupe d'Etats africains, je saisis cette occasion pour féliciter, au nom du peuple et du Gouvernement soudanais, le peuple de la République socialiste du Viet Nam et celui de la République de Djibouti en cette si heureuse circonstance.

112. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant du Népal, qui parlera au nom des Etats d'Asie.

113. **M. UPADHYAY** (Népal) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, le chef de ma délégation aura l'occasion en temps voulu de vous adresser les félicitations chaleureuses de la délégation du Népal pour votre accession à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Mais c'est également pour moi, à titre personnel, une source de fierté que de vous voir, cher ami et éminent collègue avec lequel j'ai eu la possibilité au cours des dernières années de travailler étroitement, présider l'Assemblée. Qu'il me soit permis de vous exprimer ma profonde satisfaction et de vous offrir mes sincères félicitations. Je suis certain que, sous votre sage direction, les travaux de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale seront couronnés de succès.

114. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à votre prédécesseur à la présidence, M. Hamilton Shirley Amerasinghe, un autre ami très cher et collègue éminent, qui a dirigé avec succès les travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale.

115. C'est pour moi un privilège, au nom du groupe d'Etats asiatiques, que de souhaiter une chaleureuse bienvenue à la République de Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam à l'occasion heureuse de leur admission à l'Organisation des Nations Unies et de leur adresser nos sincères et chaleureuses félicitations. L'admission de Djibouti et du Viet Nam marque un pas de plus sur la voie de l'universalité, qui est consacrée dans la Charte de cette organisation. Il est particulièrement réconfortant et significatif de noter que, durant cette session de l'Assemblée générale, nous accueillons dans nos rangs deux pays venant des continents africain et asiatique, qui, à eux deux, constituent près des deux tiers des Membres de notre organisation.

116. Nous admirons le courageux peuple de Djibouti, qui a décidé, à une grande majorité, de secouer son passé colonial, et nous félicitons le Gouvernement français pour la façon dont il a aidé Djibouti à devenir un Etat souverain et indépendant. Nous espérons sincèrement que l'indépendance de Djibouti ouvrira la voie à l'élimination des derniers vestiges du colonialisme auquel les peuples de l'Afrique australe ont été soumis sans merci. Djibouti, en tant que pays représentant les civilisations arabe et africaine, occupe une place très importante sur le plan économique et stratégique. Nous sommes certains que la République de Djibouti jouera un rôle significatif dans la paix, la sécurité et le développement économique de la région à laquelle elle appartient. Nous attendons avec intérêt de pouvoir participer de façon active avec ce nouveau Membre aux délibérations de l'Assemblée.

117. Le groupe d'Etats asiatiques éprouve une fierté particulière à souhaiter la bienvenue parmi nous à la République socialiste du Viet Nam, dont le peuple a enduré d'énormes souffrances et a chèrement payé son droit légitime à faire partie de cette organisation. La longue lutte qu'a menée le peuple vietnamien pendant 30 ans, au prix de sacrifices incalculables et de souffrances indicibles, pour recouvrer son indépendance nationale a suscité l'admiration

universelle. Nous notons avec satisfaction le désir du Gouvernement et du peuple du Viet Nam de poursuivre une politique étrangère de paix, d'amitié et de coopération avec tous les peuples sur la base du respect mutuel, de l'indépendance, de la souveraineté, de l'égalité et des intérêts les mieux compris.

118. Le problème immédiat qui se pose au Viet Nam est celui de la reconstruction. Nous sommes certains que le Viet Nam, dont le peuple a fait preuve d'héroïsme, d'esprit de sacrifice et d'une détermination indomptable, sera à même de surmonter les défis que posent la reconstruction nationale et le relèvement du pays. Cependant, l'immensité de la tâche exige que la communauté internationale accorde une assistance généreuse au Viet Nam dans ses efforts pour reconstruire un pays déchiré et ébranlé par les ravages de la guerre. Un Viet Nam fort et pacifique contribuera de façon efficace au maintien de la paix et de la stabilité en Asie du Sud-Est, aussi bien qu'à la poursuite de la coopération régionale et du développement. Il ne fait aucun doute pour nous que le Viet Nam, qui est également un membre actif des Etats non alignés, jouera un rôle constructif dans la mise en oeuvre des idéaux et objectifs de la Charte des Nations Unies.

119. Une fois de plus, je saisis cette occasion, au nom des pays membres du groupe d'Etats asiatiques, pour exprimer nos félicitations les plus chaleureuses à la République de Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam, et pour leur souhaiter tout le succès possible dans les responsabilités qui les attendent aussi bien chez eux que sur la scène internationale.

120. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*): Je donne la parole au représentant de la Bulgarie, qui parlera au nom des Etats d'Europe orientale.

121. **M. YANKOV** (Bulgarie) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole à cette session de l'Assemblée générale, qu'il me soit permis de vous adresser, au nom des délégations des Etats d'Europe orientale, nos félicitations les plus chaleureuses à l'occasion de votre élection à ce poste élevé et de vous souhaiter le plus grand succès dans l'accomplissement de votre mission.

122. En ce qui concerne ma délégation, lorsque le Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Bulgarie prendra la parole devant l'Assemblée générale, il aura la possibilité de vous transmettre les félicitations de la délégation bulgare.

123. Je voudrais d'emblée, au nom du groupe des Etats d'Europe orientale, féliciter cordialement les représentants de la République de Djibouti à l'occasion de l'admission unanime de leur pays, en tant que Membre à part entière, à l'Organisation des Nations Unies. L'entrée dans la famille des Nations Unies d'un autre représentant du continent africain constitue un heureux événement et une autre victoire de l'Organisation mondiale pour ce qui est de la mise en oeuvre de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux. Les pays de l'Europe orientale, qui appuient invariablement cette politique, sont prêts à coopérer avec la République de Djibouti pour la réalisation des buts et principes de l'Organisation des Nations Unies.

124. Je voudrais également, au nom des pays de l'Europe orientale, souhaiter la bienvenue aux représentants de la République socialiste du Viet Nam, à la tête desquels se trouve le Vice Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le camarade Nguyen Duy Trinh, et leur adresser mes félicitations à l'occasion de l'admission unanime de leur pays à l'Organisation des Nations Unies.

125. La décision de l'Assemblée générale d'admettre la République socialiste du Viet Nam en tant que Membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies est un événement d'une grande importance et d'une large signification. Avant tout, c'est un pas important sur la voie de l'universalité de l'Organisation et c'est le reflet adéquat du monde politique d'aujourd'hui. En outre, cette décision vient redresser l'injustice flagrante imposée au peuple vietnamien, injustice qui, pour des raisons bien connues, a été maintenue sans aucune justification pendant plusieurs années. La décision actuelle rend l'action de l'ONU en la matière pleinement conforme à la Charte et rehausse la position politique de notre organisation aux yeux du monde. Elle est également fondée sur le droit légitime et indiscutable de la République socialiste du Viet Nam à devenir Membre de la communauté des Nations Unies. Le peuple vietnamien a gagné ce droit dans une lutte déchirante et héroïque contre les envahisseurs étrangers, subissant des méthodes de guerre inhumaines et impitoyables. Le peuple du Viet Nam a payé ce droit de la vie de milliers de ses fils et de ses filles, des souffrances, des destructions et des privations imposées par cette guerre. Le courage exceptionnel, la volonté et la dignité, le dévouement insondable aux nobles idéaux de liberté et d'indépendance nationale qui ont permis à cette nation d'atteindre le point culminant de sa victoire historique après 30 années de lutte héroïque ont suscité le respect et l'admiration de la majorité des peuples du monde à l'égard du peuple du Viet Nam.

126. Aujourd'hui, la République socialiste du Viet Nam entretient des relations diplomatiques normales avec plus de 100 Etats. Il est significatif de voir que le projet de résolution a été appuyé par plus de 100 Etats – si je ne me trompe, par 106. La République socialiste du Viet Nam fait partie, de façon active, d'organisations internationales et joue un rôle important dans le cadre du mouvement non aligné. Grâce à sa politique pacifique constante, la République socialiste du Viet Nam est devenue un facteur important du renforcement de la paix et de la sécurité sur le continent asiatique et du développement de la coopération internationale.

127. Ainsi que le Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie et Premier Secrétaire du Comité central du parti communiste bulgare, M. Todor Zhivkov, l'a dit récemment :

“Maintenant, les canons se sont tus en Asie pour la première fois... Ce fait même ne peut qu'influencer – comme il l'a déjà fait – le développement de la paix et de la compréhension entre les nations.”

C'est là une grande victoire pour le peuple vietnamien et pour l'humanité éprise de paix.

128. Lorsque l'on se souvient de tout cela, on ne peut pas – et on n'en a pas le droit – oublier que la guerre a laissé de

lourdes séquelles pour le peuple vietnamien. En mettant en oeuvre les décisions du quatrième Congrès de son parti communiste, le peuple vietnamien a mis en oeuvre toute son énergie et toutes ses ressources pour reconstruire l'économie ravagée par la guerre, pour reconstruire son pays et pour renaître des cendres de la guerre. Ces efforts du peuple vietnamien doivent être appuyés par tous les Etats. Quant à ceux qui portent en particulier la responsabilité internationale des dommages et des souffrances infligés au Viet Nam, ils doivent en toute bonne foi s'acquitter de leurs obligations internationales et participer à la guérison des blessures causées par la guerre. L'Organisation des Nations Unies peut et doit jouer un rôle essentiel en matière de coordination des efforts d'assistance donnée à la République socialiste du Viet Nam afin d'éliminer les répercussions de la guerre.

129. Les pays d'Europe orientale continueront sans aucun doute, comme ils l'ont fait jusqu'à présent, d'accorder une assistance multiple au peuple vietnamien dans les efforts qu'il déploie pour la prospérité de son pays. Les pays d'Europe orientale expriment leur confiance qu'en tant que Membre de l'Organisation mondiale la République socialiste du Viet Nam apportera sa précieuse contribution à la lutte des forces éprises de paix pour renforcer le rôle de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument de paix et de coopération entre les Etats, et pour réduire la tension internationale et en faire une tendance irréversible dans l'évolution mondiale.

130. Parlant également en tant que représentant de la Bulgarie, je voudrais exprimer une fois de plus, du haut de cette tribune, la joie du peuple bulgare tout entier pour l'admission du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. En exprimant nos plus chaleureuses félicitations à nos amis vietnamiens en cette occasion, je voudrais les assurer en même temps que le peuple et le Gouvernement bulgares feront tout ce qui est en leur pouvoir, comme ils l'ont fait au cours des dures journées d'épreuves du peuple vietnamien, pour leur accorder un appui et une assistance fraternels, et pour renforcer davantage l'amitié bulgare-vietnamienne, au nom des buts et idéaux communs qui inspirent nos deux nations.

131. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'anglais*) : Je remercie le représentant de la Bulgarie des paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

132. Je donne maintenant la parole au représentant du Surinam, qui parlera au nom des Etats d'Amérique latine.

133. **M. HEIDWEILLER** (Surinam) [*interprétation de l'espagnol*] : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous adresser, au nom du groupe latino-américain et au nom de mon pays, les plus chaleureuses félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale. Votre pays a toujours occupé et occupe encore une position importante dans les relations internationales, notamment en tant que l'un des représentants les plus énergiques du tiers monde. Pour cette raison, votre pays fait l'objet d'une très haute considération en Amérique latine. Nous sommes certains que, sous votre présidence sage et éclairée, les décisions que nous adopterons au cours de cette session de l'Assemblée générale auront pour résultat de renforcer les espoirs du monde.

134. A tout moment, les pays d'Amérique latine ont été les défenseurs énergiques du principe de l'universalité de l'Organisation des Nations Unies, et ce depuis la création de l'Organisation; par conséquent, nous voudrions exprimer notre joie profonde et authentique en souhaitant la bienvenue à la République de Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam en tant que Membre de l'Organisation des Nations Unies.

135. C'est une grande satisfaction pour nous de voir que la nouvelle République de Djibouti a été admise dans la famille des Nations Unies. Nous profitons de cette occasion pour féliciter également le Gouvernement de la France du rôle important qu'il a joué dans le processus d'indépendance de cette nouvelle nation. Nous espérons sincèrement que le peuple de Djibouti fera des progrès dans les domaines économiques, sociaux et culturels et que la République de Djibouti demeurera libre de toute ingérence étrangère afin qu'elle puisse décider de son propre destin.

136. L'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies a une signification particulière et mondiale.

137. Les pays d'Amérique latine ont suivi avec beaucoup d'admiration et de respect la longue et implacable lutte du peuple vietnamien pour l'unité nationale et l'intégrité territoriale, étant donné que la majorité des nations latino-américaines ont dû parcourir la même voie difficile pour obtenir leur indépendance.

138. La dure lutte du peuple vietnamien est enfin terminée et, après tant d'années, ce pays a ainsi la possibilité de réparer les graves dommages causés par cette guerre sanglante.

139. A partir d'aujourd'hui, le peuple vietnamien pourra façonner son propre avenir en paix.

140. L'admission de la République socialiste du Viet Nam est en outre tout à fait conforme à l'Article 4 de la Charte des Nations Unies, selon lequel peuvent devenir Membres de l'Organisation des Nations Unies tous les Etats pacifiques qui acceptent les obligations de la Charte.

141. Nous sommes convaincus que l'admission de la République socialiste du Viet Nam renforcera le rôle de notre organisation, qui est d'établir des relations pacifiques non seulement entre les Etats de la région de l'Asie du Sud-Est, mais également entre les nations du monde éprises de paix.

142. Les pays d'Amérique latine qui ont appuyé unanimement l'admission de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam sont profondément convaincus que les deux républiques joueront un rôle important et positif au sein de l'ONU et nous serons très heureux de coopérer avec elles pour les aider à la réalisation de nos objectifs communs.

143. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Australie, qui va parler au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats.

144. M. HARRY (Australie) [*interprétation de l'anglais*] : Je voudrais saisir cette occasion, Monsieur le Président, pour vous adresser, au nom du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, nos chaleureuses félicitations pour votre élection aux hautes fonctions de président de la trente-deuxième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, succédant à votre éminent prédécesseur, M. Hamilton Shirley Amerasinghe. Je tiens à vous assurer du plein appui des membres du groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats dans l'exercice de votre tâche au cours des semaines à venir.

145. Le groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats m'a demandé d'adresser en son nom une chaleureuse bienvenue à la République de Djibouti et à la République socialiste du Viet Nam à l'occasion de leur admission à l'Organisation des Nations Unies.

146. L'admission à l'Organisation des Nations Unies fait date pour ces deux nations. Pour la République de Djibouti, elle marque l'accession à l'indépendance et l'affirmation de responsabilités et droits internationaux importants. Pour le Viet Nam, l'admission à l'Organisation des Nations Unies représente la dernière étape de la pleine affirmation de ces droits et responsabilités. Pour l'Organisation, cela constitue un pas très important vers son objectif d'universalité.

147. Nous souhaitons aux deux Etats plein succès dans la tâche d'édification de la nation et pour la promotion du bien-être et des droits de leurs peuples. Nous sommes certains que ces deux Etats peuvent beaucoup contribuer aux objectifs du système des Nations Unies.

148. Je voudrais ajouter quelques mots au nom de ma propre délégation. En tant que pays de la région de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique du Sud-Ouest, l'Australie se félicite particulièrement de l'admission de la République socialiste du Viet Nam à l'Organisation des Nations Unies. L'Australie a appuyé la demande d'admission du Viet Nam en 1975 et en 1976, et nous comptons sur le développement dans notre région, dans un esprit de conciliation, de compréhension mutuelle et de coopération.

149. Bien que l'Australie et Djibouti soient séparés par un océan, nous sommes également convaincus que l'Australie et la République de Djibouti trouveront un intérêt commun à promouvoir le bien-être des peuples d'Afrique et de la région de l'océan Indien.

150. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je remercie le représentant de l'Australie de sa déclaration, et je donne maintenant la parole au représentant du Qatar, qui va parler au nom des Etats arabes.

151. M. JAMAL (Qatar) [*interprétation de l'arabe*] : En premier lieu, au nom du groupe arabe, j'ai le plaisir, Monsieur le Président, de vous adresser nos sincères félicitations à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante session. Votre longue expérience et la position adoptée par votre pays à l'égard des événements internationaux contribueront certainement au succès de nos travaux au cours de cette importante session. En second lieu, au nom du groupe arabe, je voudrais adresser à la République de Djibouti nos sincères félicitations pour son admission à l'Organisation des Nations Unies, après la

longue lutte du peuple de Djibouti pour obtenir l'indépendance et la liberté. Nos félicitations à l'occasion de l'admission de la République de Djibouti, pays frère, à l'Organisation des Nations Unies vont également à la communauté internationale pour son rôle efficace et positif aux côtés de ce peuple qui a souffert du colonialisme et de la domination étrangère.

152. L'admission de la République de Djibouti à cette organisation mondiale représente une mesure positive prise par l'ONU pour l'établissement de l'égalité, de la souveraineté et de l'indépendance de tous les peuples, ce qui permettra à tous les pays d'assurer le bien-être de tous les êtres humains ainsi que la paix et la sécurité internationales.

153. L'admission de la République de Djibouti est conforme aux principes et aux objectifs de la Charte des Nations Unies qu'elle vient ainsi renforcer. Les Etats Membres, en adhérant aux préceptes de la Charte des Nations Unies, réalisent plus complètement l'objectif de l'universalité et du respect des droits de l'homme, notamment le droit à l'autodétermination.

154. Des peuples et des nations continuent de souffrir sous le joug de l'impérialisme et de la domination étrangère en Asie, en Afrique et dans de nombreuses autres régions du monde. Nombreux aussi sont les peuples qui sont encore exposés aux méthodes les plus dures d'oppression, de répression et de discrimination raciale. Nous nous devons de poursuivre nos efforts visant à libérer ces peuples et à leur épargner l'injustice et l'agression. De même, il est de notre devoir, en tant que Membres de cette organisation internationale, de faire tout notre possible pour hâter l'admission à l'Organisation de nouveaux pays, surtout ceux qui ont accédé dernièrement à l'indépendance.

155. Encore une fois, au nom du groupe arabe, je souhaite la bienvenue à la République de Djibouti, pays frère, et à ses représentants. Cet Etat a obtenu son indépendance et conquis sa liberté grâce à une lutte persévérante.

156. Qu'il me soit permis à cette occasion d'exprimer au Gouvernement français, notre ami, nos remerciements et notre gratitude pour ses efforts sincères et l'aide qu'il a apportée à la République de Djibouti dans l'obtention de son indépendance.

157. Je saisis également l'occasion qui m'est donnée d'exprimer, au nom du groupe arabe, nos félicitations sincères à la République socialiste du Viet Nam à l'occasion de son admission à l'Organisation des Nations Unies. Ce pays a lutté longtemps pour obtenir son indépendance et pour faire valoir son droit à l'autodétermination. Il a triomphé au prix de centaines de milliers de victimes. Nous savons tous les longues années de luttes et de sacrifices que le peuple du Viet Nam a connues, et nous sommes certains également que la communauté internationale n'épargnera aucun effort pour assurer à ce pays détruit par le fléau de la guerre l'assistance et l'aide nécessaires à sa reconstruction.

158. En conclusion, je mettrai à profit cette heureuse occasion pour exprimer de nouveau du haut de cette tribune les sentiments de solidarité et de fraternité qui sont ceux des peuples et des gouvernements des pays arabes à

l'égard des peuples et des Gouvernements de la République de Djibouti et de la République socialiste du Viet Nam et pour leur souhaiter progrès et prospérité. Nous espérons que nous pourrions tous collaborer avec eux à l'établissement d'un monde où régneront la paix, la justice et les bonnes relations.

159. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*): Je donne maintenant la parole au représentant des Etats-Unis, qui va parler en tant que représentant du pays hôte.

160. M. YOUNG (Etats-Unis d'Amérique) [*interprétation de l'anglais*]: Monsieur le Président, permettez-moi de vous féliciter de la manière la plus chaleureuse à l'occasion de votre accession à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies. Je voudrais souligner la confiance que ma délégation place en vous et notre souhait profond de coopérer totalement avec vous aux travaux de cette assemblée. De plus, je désire exprimer au président Amersinghe la plus grande admiration de ma délégation et sa profonde satisfaction pour la manière courtoise et excellente dont il a dirigé les travaux de la trente et unième session de l'Assemblée générale. Il a ainsi marqué un pas de plus dans sa carrière distinguée et remarquable.

161. En tant que représentant du pays hôte, je souhaite la bienvenue à deux nouveaux Membres de la famille des Nations Unies, Djibouti et la République socialiste du Viet Nam.

162. Ce faisant, je voudrais exprimer la satisfaction de mon gouvernement devant le fait que cette organisation s'est ainsi rapprochée encore un peu plus de son but final d'universalité, dont on peut espérer qu'il sera atteint dans un avenir pas trop lointain.

163. Les Etats-Unis figurent parmi les membres du Conseil de sécurité qui ont appuyé la recommandation de ce dernier en vue de l'admission de Djibouti à l'Organisation des Nations Unies et se sont joints au consensus qui a approuvé cette recommandation. Nous sommes heureux à présent de souhaiter la bienvenue à Djibouti, qui participe ainsi pleinement à la communauté mondiale des nations. Djibouti est un autre exemple d'une transition pacifique réussie du statut colonial à l'indépendance. Confiants dans l'avenir de cette nouvelle nation, les Etats-Unis lui tendent une main amicale.

164. Dans nos relations avec le Viet Nam, notre pays se tourne vers l'avenir. Nous espérons que des relations constructives s'établiront entre les Etats-Unis et le Viet Nam dans un effort commun en vue de réaliser les objectifs et les aspirations de la Charte.

165. Je voudrais ajouter quelques mots à titre personnel et rappeler à cette assemblée que la lutte pour l'indépendance du Viet Nam a été accompagnée d'une lutte intense dans le pays même que je représente. Il y a 10 ans maintenant, Martin Luther King et des centaines de milliers de citoyens des Etats-Unis se sont rassemblés à Dag Hammarskjöld Plaza pour tenter de mettre fin au conflit. Voici cinq ans, j'ai été élu par les citoyens de la Géorgie au quatre-vingt-troisième Congrès des Etats-Unis, lequel a amendé notre législation concernant les allocations militaires dans le but de réduire les fonds destinés à la guerre du Viet Nam.

166. Il est tout à fait significatif, à mon sens, que deux des représentants de mon pays à cette session de l'Assemblée soient Mme Martin Luther King et un des membres du Congrès, M. Charles Whalen, qui a appuyé cet amendement.

167. J'espère sincèrement que l'entrée du Viet Nam au sein de cette organisation est un pas de plus dans la lutte mondiale pour la paix, la justice et la prospérité, lutte pacifique que nous menons tous ensemble dans cette organisation internationale comme dans nos pays respectifs.

168. Enfin, en tant que représentant du pays hôte, qu'il me soit permis d'avoir l'honneur de souhaiter la bienvenue la plus cordiale et la plus sincère à tous ceux qui sont arrivés

— ou qui vont arriver — afin de prendre part aux travaux de cette grande assemblée. Je souhaite à chacun un séjour utile, positif et agréable. Notre délégation se réjouit grandement de travailler avec vous tous à la mise en oeuvre des idéaux de l'Organisation des Nations Unies.

169. Le PRESIDENT (*interprétation de l'anglais*) : Dix-neuf orateurs étant encore inscrits pour ce point de l'ordre du jour, je propose d'ajourner nos travaux jusqu'à demain matin à 10 h 30.

*Il en est ainsi décidé.*

*La séance est levée à 19 heures.*